



Comité Social d'Administration local du 12 décembre 2023 de la DiSI Île-de-France

COMPTE-RENDU

*Siégeaient pour la CGT Finances publiques : ESI Montreuil : Robert SEGURA ; ESI Nemours : Christophe PONSOT et Gabriel BRIZEMEURE ; ESI Noisiel : Hervé PERESINI .
Le CSAL était présidé par Jean-Louis BONNEFOI, Directeur de la DiSI Île-de-France.*

Ce CSAL s'est tenu dans un contexte national de revalorisation salariale insuffisante, de décrochage des rémunérations et d'inflation persistante. À l'ordre du jour s'est ajouté un volet particulier consacré à la mission IIA mise sur la sellette à l'ESI de Noisiel, et le projet de réorganisation immobilière de l'ESI de Versailles, dont la CGT avait évoqué les prémices lors du CSAL du 23 mai 2023.

Organisation des équipes Hébergement et Logistique au sein de l'ESI de Noisiel

Cette réorganisation a été décidée lors du COPSI Missions du 29 juin 2023, afin d'atteindre un double objectif : relever le niveau de sécurité du site tout en répondant aux exigences des machines de production, dont l'accueil doit être accru. L'unification des services de la logistique (qui passe à 8 agents, dont 6 chauffeurs) et de l'hébergement entraîne, pour ce dernier, la mise en place d'une plage horaire étendue de 7h à 20h. Il est composé de trois prestataires, dont la société garantit la présence effective sur ladite plage, au besoin en mobilisant des suppléants ou en faisant venir du renfort depuis le site sécurisé de Bussy-Saint-Georges (SPS).

A l'interrogation unanime de connaître la raison pour laquelle cette mission a été reprise par le privé, alors que nos titulaires n'ignorent rien des « bonnes pratiques », le Directeur a indiqué qu'elle ne générerait « pas beaucoup de candidatures en interne » et que « certaines missions n'existent que dans la continuité », reconnaissant néanmoins qu'« on n'a pas assez investi en interne depuis des années ; on le paye aujourd'hui ». La Direction n'a pas dévoilé le coût de l'opération.

Pour la CGT, on touche ici de manière concrète les conséquences du manque d'attractivité de la DGFIP. En 1971, le décret sur le personnel informaticien avait été créé pour attirer, mais depuis la rémunération ne suit plus. Par ailleurs, à nos remarques organisationnelles sur le retard des partenaires en ce qui concerne leur prise en compte de la réattribution des rôles, le responsable du site s'est contenté de répondre que SI3 doit « éduquer » lui-même les intervenants extérieurs.

Projet de transfert de la mission IIA de Noisiel

La Direction avait laissé entendre, lors de la Formation spécialisée du CSAL du 28 novembre, que la mission IIA devait être retirée à Noisiel pour satisfaire à un besoin de « rationalité », et que des emplois « pérennes » seraient proposés au personnel. De son côté, le Bureau d'Intégration de la centrale (BINT) a proposé de récupérer l'activité, alors

que l'ESI de Nemours était également pressenti pour cela. Dans les faits, après la visite d'une délégation nemourienne, puis une entrevue de M. Bonnefoi avec les membres de l'équipe noisiélienne le 7 décembre, la nécessité de ce transfert doit être rediscutée avec le BINT (ce qui mettrait la DISI hors timing avec le COPSI Missions de janvier).

Plusieurs scénarios sont sur la table. La mission pourrait rester à Noisiel, auquel cas la participation de l'équipe Astérian est envisagée (mais doit être formalisée), de même qu'une contractualisation de la mission IIA vis-à-vis du BINT, ainsi que la nomination d'un encadrant A en qualité de pilote. Si elle part au BINT, le responsable de site a proposé aux agents d'élargir l'équipe actuellement dédiée à la mise au point des outils orientés hébergement (Zammad) ou de gestion d'accès (Proxima, qui doit remplacer Cassiopée). Le Directeur, s'il affirme tenir compte de l'attachement de l'équipe pour sa mission actuelle, a cependant présenté les outils d'hébergement comme une « opportunité intéressante pour la DISI ».

Les représentants du personnel n'ont pas manqué de faire remarquer que rendre opérationnel un outil d'hébergement n'est pas une activité forcément viable à terme. La CGT Finances publiques a insisté sur le caractère motivé de l'équipe actuelle, qui entend bien conserver cette mission. Bref, une affaire à suivre de près !

Bilan du télétravail 2022

L'année écoulée n'est pas sans intérêt, car le télétravail conventionné a connu un cycle complet. Au 31 décembre 2022, une moyenne annuelle de 57 % des agents de la DISI ont été autorisés à télétravailler, contre 49 % pour l'ensemble de la DGFIP.

L'incompatibilité du télétravail avec le fonctionnement du service a été invoquée pour tous les refus prononcés à la DISI sur ladite période, dont l'un a fait l'objet de deux recours (un hiérarchique, puis un en CAPL). 5 refus ont été prononcés à la DISI Île-de-France sur un total DGFIP de 73.

Plusieurs points ont suscité des interrogations : les taux de répartition à la DISI entre les catégories d'agents (C, B, A, A+, contractuels) n'ont pas été fournis, non plus que le volume de télétravail en journées.

Questions diverses

Pour les télétravailleurs souffrant du syndrome de l'isolement (télétravail dit « subi ») et dépourvus d'aide psychologique à proprement parler, la Direction se repose sur l'attention censée être exercée par le chef de service, ainsi qu'une consultation semestrielle chez le médecin du travail à condition que l'agent en soit demandeur.

La CGT Finances publiques a demandé s'il était possible d'aménager un poste de télétravail sur recommandation médicale (ex. : pour des problèmes de dos) : le Directeur a répondu que dans ce cas de figure, la livraison de matériel particulier à domicile (ex. : fauteuil adapté) était prévue.

Par ailleurs, une note de Matignon en date du 22 novembre 2023 demande aux acteurs publics (ministères, administrations) de favoriser au maximum le télétravail des agents quand cela est possible durant la période des Jeux olympiques de 2024, afin de réduire l'engorgement dans les transports publics. La quotité de télétravail hebdomadaire pourra être accrue dans les limites prévues par le décret du 11 février 2016. La Direction a précisé que ces consignes pourraient évidemment varier dans leur application d'un ministère à l'autre.

L'apprentissage à la DiSI IdF

L'apprentissage, mode d'enseignement en alternance destiné aux étudiants de 16 à 29 ans, connaît un essor constant à la DiSI : de 3 apprentis recrutés sur l'année 2019-2020, on est passé à 11 pour la période 2022-2023 ; puis, 17 ont été recrutés pour 2023-2024 (avec une moyenne d'âge des étudiants de 20,7 ans) en vue d'obtenir un diplôme allant du niveau bac + 2 (BTS) à bac + 5 (Master). La mission qui en accueille le plus est l'Assistance, avec 10 apprentis en CID-SIL. Au niveau national, la DGFIP veut accueillir 759 apprentis sur la même période.

Le maître d'apprentissage, volontaire supposé, est la personne inscrite en tant que telle sur le contrat. À sa mission pédagogique s'ajoute le suivi des relations avec l'établissement universitaire et la délivrance de son avis sur les travaux effectués par l'apprenti à l'ESI. De plus, sa présence dans le jury est souhaitée lors de l'oral de présentation du rapport de stage. La note de service du 20 avril 2022 prévoit le versement d'une allocation semestrielle au bénéfice du maître, lequel peut suivre un plan de formation proposé par les chambres de commerce et d'industrie. Il ne peut y avoir plus de deux maîtres par apprenti, mais il est vivement recommandé de pouvoir disposer de tuteurs « relais » (les autres collègues du service) afin d'éviter toute pénalisation lors des périodes d'absence du maître.

De l'expérience acquise ressort qu'actuellement, il n'y a pratiquement pas de briefing préparatoire sur la capacité d'une équipe à accueillir un apprenti. La CGT Finances publiques a fait également remarquer qu'une carte de pointage était délivrée aux apprentis, alors que ces derniers travaillent suivant le régime des 35 h hebdomadaires et n'ont pas de compteur horaire (donc pas de possibilité de crédit). La Direction a concédé qu'il s'agissait là d'une mesure de pur contrôle de présence.

• **Projet d'évolution immobilière à l'ESI de Versailles :**

Une société a été sollicitée pour mener une étude d'aménagement des espaces de travail. Pour répondre aux critères de performance énergétique, la qualité de l'isolant de la toiture et la composition des façades devront aussi être évaluées ; un retour est attendu courant février 2024. Selon la Direction, c'est le mode de fonctionnement des services (sédentaire, nomade, équipe, etc.) qui déterminera le taux de présence des agents et sa déclinaison organisationnelle (présentiel, flex office, télétravail...).

• **Fiches de postes DISI :**

Sur 86 fiches publiées depuis le 1^{er} janvier 2023, 56 recrutements ont eu lieu. Pour les métiers dits « en tension », une procédure de recrutement accéléré est prévue. À noter que sur Paris, un poste d'assistant utilisateur est à pourvoir sans que la qualification de PAU ne soit demandée. D'après la Direction, lorsqu'un poste non qualifié se libère, il doit rester tel quel... sauf si un agent PAU y postule par la suite, auquel cas le poste est censé être requalifié.

• **Encadrants de catégorie B :**

À la question de savoir s'il est possible d'accorder une prime d'encadrement pour les agents B percevant la TAI (actuellement incompatibles), le Directeur a indiqué « partager le problème », mais qu'il ne pouvait guère « sortir une prime de son chapeau ». Même si cela concourt au manque d'attractivité chronique de la DGFIP...

• **Restauration administrative à Paris :**

Le restaurant Agraf rue de la Banque ayant fermé, les agents de NDV doivent se rabattre sur les cantines d'Uzès ou de Réaumur en attendant une éventuelle « liaison froide » sur NDV en septembre 2024. Pour la CID rue de Londres (10 agents), dont la cantine Agraf a cessé son activité, la DRFiP 75 autorise les agents à déjeuner au restaurant d'entreprise « Arpège », à 500 m de l'antenne. Interpelé sur le temps de trajet supplémentaire induit, le Directeur a refusé net tout aménagement horaire : « on est la minorité, on se cale sur la majorité ».

• **Prime de fidélisation du 93 :**

Malgré ses relances auprès de la Centrale, le Directeur a confirmé que les agents de la CID de Bobigny n'entraient pas dans le cadre de cette prime.

• **Problème pour déjeuner sur le site de Montcalm (Versailles) :**

Un certain nombre d'agents déjeunent sur place, mais le réfrigérateur est en panne. Le Directeur a évoqué un hypothétique remplacement via le budget de l'amélioration du cadre de vie au travail, mais rien n'est confirmé pour le moment.